

Message du ministre du Développement économique et des Transports

C'est avec grand plaisir et c'est pour moi un honneur de vous présenter le plan de gestion du tourisme maritime au Nunavut (PGTM) qui propose une feuille de route pour une gestion efficace du tourisme maritime sur notre territoire. Jusqu'à ce jour, il n'existait aucun moyen conventionnel d'aborder la gestion de ce sous-secteur touristique en croissance constante, laquelle, si elle est bien gérée, pourra jouer un rôle de plus en plus important dans notre développement économique au cours des prochaines décennies.

La stratégie touristique quinquennale du Nunavut, *Tunngasaiji : Une stratégie touristique pour les Nunavummiut*, précise qu'il est de la plus haute importance d'élaborer un plan de gestion efficace du secteur du tourisme maritime. L'intérêt et la contribution des parties prenantes à l'élaboration du plan ont été considérables, que ce soient les collectivités, les ministères gouvernementaux ou l'industrie, tous ont joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce plan.

Le PGTM décrit une approche efficace dans la gestion du sous-secteur maritime du territoire par l'atteinte de quatre objectifs connexes : une meilleure capacité des collectivités à profiter des retombées économiques du tourisme maritime, la création de produits et services alléchants, une mise en œuvre réfléchie des lois affectant le secteur du tourisme et, finalement, l'amélioration des communications entre tous les intervenants du secteur.

La division du Tourisme et des Industries culturelles (DTIC) du ministère du Développement économique et des Transports (MDÉT) utilisera ce plan pour développer et gérer le tourisme maritime de sorte qu'elle respecte la volonté d'un développement économique durable et centré sur les collectivités tout en s'assurant que les particularités propres au Nunavut et aux Nunavummiut sont prises en compte.

Tous les intéressés ont un rôle à jouer pour assurer la réussite de ce plan. La division du Tourisme et des Industries culturelles travaillera en collaboration avec les collectivités, les opérateurs locaux, l'industrie touristique et les autres groupes intéressés afin que les résultats visés soient atteints et, dans toute la mesure du possible, surpassés.

Ministre du Développement économique et des Transports

Date

PLAN DE GESTION DU TOURISME MARITIME AU NUNAVUT 2016-2019



Plan de gestion du tourisme maritime au Nunavut 2016-2019

Table des matières

Sommaire	6
Introduction	9
À quoi tient la croissance du tourisme maritime ?	11
Rôle des collectivités	12
Tourisme maritime et <i>Tunngasaiji</i>	13
Éléments du plan de tourisme maritime – les quatre objectifs	15
Premier objectif de gestion fondamental :	15

<i>Aider les collectivités à évaluer les retombées potentielles du tourisme maritime</i>	
Deuxième objectif de gestion fondamental :	17
<i>Développer des produits et services destinés au tourisme maritime</i>	
Troisième objectif de gestion fondamental :	20
<i>Élaborer des lois et des approches politiques privilégiées qui répondent aux besoins du tourisme maritime au Nunavut</i>	
Quatrième objectif de gestion fondamental :	22
<i>Améliorer les communications avec le secteur du tourisme maritime</i>	
Progression de 2016 à 2019	23
Annexe A : Tableau des actions, rôles, échéanciers et résultats (par groupe d'activités)	24
Annexe B : Retombées économiques potentielles découlant du développement du tourisme maritime	29
Annexe C : Croissance du tourisme maritime au Nunavut	30
Annexe D : Description des rôles et responsabilités au sein du plan de gestion du tourisme maritime	31
Annexe E : Protocole de communication pour le tourisme maritime commercial	32

Plan de gestion du tourisme maritime au Nunavut

Sommaire

En 2013 le ministère du Développement économique et des Transports du Nunavut (MDÉT) a lancé *Tunngasaiji : Une stratégie touristique pour les Nunavummiut*. La stratégie touristique se veut une réponse aux défis dans le secteur du tourisme et entend favoriser sa croissance comme partie intégrante d'une économie régionale durable. Fondée sur des consultations auprès des collectivités, de l'industrie, des ministères et agences gouvernementaux et d'autres parties prenantes, cette stratégie est le travail d'un comité constitué de divers intervenants en tourisme.

Un des objectifs de *Tunngasaiji* est le développement et la mise en œuvre d'un plan de gestion des bateaux de croisière et des yachts, ci-après appelé plan de gestion du tourisme maritime. Le plan vise la gestion du secteur du tourisme maritime, en croissance constante, au profit du territoire, de ses collectivités, des entreprises du Nunavut et des Nunavummiut, tout en offrant des expériences touristiques de qualité qui n'entrent pas en conflit avec les valeurs et les aspirations des Inuit.

Plus particulièrement, le plan de gestion du tourisme maritime tient compte des indicateurs de succès définis dans *Tunngasaiji* : revenus supplémentaires pour les collectivités provenant de la provision de biens et services; amélioration des relations entre les collectivités et les touristes en raison d'une meilleure gestion du secteur; meilleure connaissance des règlements de la part des touristes et des exploitants maritimes.

Le but global du plan est de soutenir les initiatives locales visant à mieux se préparer et à profiter des retombées du tourisme maritime.

Quatre objectifs principaux guideront la gestion du tourisme maritime de 2016 à 2019, et serviront également de fondement au développement à venir. Chacun des objectifs clés vise à améliorer la gestion existante et à fournir au ministère du Développement économique et des Transports un encadrement directeur pour lui permettre de contribuer aux indicateurs de succès dans le cadre de son mandat en tourisme. Un travail de collaboration entre les collectivités, l'industrie du tourisme maritime et les autres parties prenantes est essentiel à la réussite de ce plan.

Premier objectif de gestion fondamental : Aider les collectivités à évaluer les retombées potentielles du tourisme maritime

Cet objectif vise à soutenir l'implication communautaire dans le processus de planification et de détermination de possibles retombées économiques locales du tourisme maritime. Les actions posées vers l'atteinte de cet objectif aideront les collectivités à entreprendre une planification du développement du tourisme maritime local dans un contexte élargi de planification touristique, tout en favorisant l'émergence d'une structure organisationnelle qui articulera les rôles et responsabilités nécessaires au développement touristique. Les autres actions envisagées permettront de calculer les retombées économiques réelles découlant du tourisme maritime pour les collectivités.

Cet objectif clé vise à recueillir des données à des fins de gestion. Il aidera les collectivités et le MDÉT à établir les bases qui augmenteront les retombées économiques, lesquelles, à leur tour, permettront aux collectivités d'accroître leurs revenus grâce à la planification et à l'établissement de cibles de visiteurs, de revenus anticipés et de participation locale à l'activité touristique.

Deuxième objectif de gestion fondamental : Développer des produits et services destinés au tourisme maritime

Cet objectif vise à fournir du soutien aux collectivités et aux industries locales pour leur permettre de se préparer à l'augmentation du tourisme maritime. Il englobe des actions liées à l'amélioration des connaissances et la circulation de l'information, et à l'adoption de mesures de préparation territoriales et communautaires. Les renseignements concernant le tourisme maritime deviendront une composante particulière des activités de diffusion de l'information touristique du MDÉT et des données concernant les besoins en infrastructures du tourisme maritime seront fournies. Cet objectif clé aidera les collectivités, les exploitants touristiques locaux et le territoire tout entier à améliorer leur niveau de préparation, ce qui leur permettra d'accueillir les visiteurs maritimes et de soutenir les efforts en vue d'accroître les revenus générés par l'industrie touristique.

Troisième objectif de gestion fondamental : Élaborer des lois et des approches politiques privilégiées qui répondent aux besoins du tourisme maritime au Nunavut

Cet objectif vise à assurer un soutien complet à l'établissement d'un environnement réglementaire adapté au secteur du tourisme maritime en pleine croissance. Il englobe des actions qui permettront d'élaborer et de mettre en œuvre les éléments proposés à l'intention du tourisme maritime pour une nouvelle Loi sur le tourisme, en plus de favoriser l'implantation

de mécanismes et de politiques visant à résoudre certains problèmes gouvernementaux liés au tourisme maritime. Cette section fait le point sur un processus de gestion concernant aussi bien le tourisme commercial et noncommercial, notamment l'élaboration de politiques qui guideront la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en matière de tourisme maritime. Une loi et des règlements modifiés qui tiennent compte de la nouvelle réalité du tourisme maritime et qui appuieront sa croissance future tout en procurant les bases nécessaires pour garantir la sensibilisation à la nouvelle réglementation et son respect.

Quatrième objectif de gestion fondamental : Améliorer les communications avec le secteur du tourisme maritime

Cet objectif se concentre sur les résultats visés qui permettront d'améliorer les communications avec le secteur du tourisme maritime et de renforcer les relations entre les collectivités et l'industrie grâce à une meilleure gestion et de meilleures communications. Les actions proposées incluent notamment l'établissement d'un protocole de communication à l'intention de l'industrie des croisières, la sensibilisation au régime réglementaire et l'élaboration de plans de communication destinés au tourisme commercial et non commercial. De meilleures communications et une sensibilisation améliorée sont des éléments fondamentaux du plan de gestion global et se veulent des outils pour que la gestion et l'organisation du tourisme maritime atteignent les indicateurs de succès de ce plan.

Le plan de gestion du tourisme maritime inclut un plan d'action (annexe A) qui détermine les rôles, calendriers et résultats visés de chacune des actions. Les actions proposées découlent de ces quatre objectifs de gestion et sont regroupées dans sept champs d'activités :

- Planifier avec les collectivités
- Comprendre les retombées économiques
- Aider les collectivités à bien se préparer
- Fournir de l'information et des ressources
- Fournir des données pour soutenir le développement
- Élaborer et mettre en œuvre des règlements et des soutiens en matière de politique
- Communiquer avec l'industrie et les visiteurs



Introduction

Le tourisme maritime au Nunavut offre des possibilités de retombées sociales, économiques et culturelles, mais, parallèlement à ces résultats positifs éventuels, existent certaines répercussions potentiellement dommageables pour les personnes, les collectivités, l'économie et l'environnement. Ce plan de gestion vise à répondre aux défis posés par le développement du tourisme maritime afin que ce secteur croisse de la façon souhaitée et que les collectivités intéressées – celles qui souhaitent participer à cette croissance – soient renforcées de telle manière qu'elles soutiennent adéquatement le développement. Le but ultime de ce plan est de faire en sorte que les retombées économiques profitent au territoire et que la population locale participe à la croissance de l'industrie touristique et en bénéficie (voir annexe B).

Le tourisme maritime est en pleine croissance au Nunavut. Ce secteur englobe les touristes qui utilisent la voie maritime ou les eaux du littoral pour leurs activités d'observation, la visite des collectivités et les loisirs de plein air. Le tourisme maritime se divise en deux catégories : commercial et non commercial.

Le tourisme maritime commercial implique des passagers qui ont payé pour vivre une expérience, comme une croisière, une aventure de kayak ou un voyage de pêche. Les exploitants touristiques maritimes – ceux qui proposent des services de tourisme maritime

uniquement à des passagers payants – sont basés au Nunavut ou à l'extérieur du territoire, et même à l'extérieur du Canada. Cette catégorie inclut également des organisations qui offrent des événements nautiques spéciaux, comme des raids aventure.

Le tourisme maritime non-commercial, parfois qualifié de tourisme indépendant, inclut les touristes qui utilisent leur propre embarcation, ou une embarcation louée, voilier ou yacht, qui ne transporte pas de passagers payants. Par ailleurs, ces visiteurs se procurent des biens et services dans les lieux qu'ils visitent.

Le tourisme maritime regroupe trois types de voyageurs :

- des touristes arrivant au Nunavut sur des bateaux de croisière à titre de passagers payants; ils sont hébergés à bord et visitent différents lieux d'intérêt au cours d'un voyage qui dure environ une dizaine de jours;
- des touristes arrivant au Nunavut par avion et qui prennent part à des expériences à titre de passagers payants, notamment des randonnées d'un seul jour ou des expéditions avec nuitée;
- des touristes arrivant au Nunavut à bord de bateaux de plaisance (voiliers, yachts, etc.), sans aucun passager payant à leur bord, et qui peuvent y rester plusieurs jours.

Tant les adeptes du tourisme maritime commercial que ceux du non-commercial représentent un potentiel de retombées économiques ou autres pour le Nunavut. Ils ont cependant des besoins différents et d'autres façons d'interagir avec les collectivités. Au cours des dernières années, les bateaux de croisière typiques transportaient de 100 à 200 passagers à leur bord, alors qu'aujourd'hui un itinéraire a été planifié pour un bateau pouvant accueillir entre 800 et 1 000 passagers. Spécifiquement, une centaine de passagers pourraient mettre pied à terre en même temps. Le nombre de touristes à bord des bateaux de plaisance varie également, allant d'un petit voilier avec deux personnes à bord à des yachts luxueux pouvant accueillir quelque 50 passagers. Les touristes en bateau de plaisance établissent leur propre itinéraire et passent plus de temps dans les collectivités qu'ils ne l'avaient prévu pour s'y procurer des biens et des services.

Ce plan de gestion met surtout l'accent sur le tourisme maritime s'adressant aux visiteurs qui arrivent à bord de bateaux de croisière ou de plaisance. Cela n'aura pas d'impact important sur les pourvoyeurs qui offrent des randonnées d'une journée sur l'eau. Les visiteurs arrivant par bateau au Nunavut sont de plus en plus nombreux, et le nombre de bateaux de plaisance a triplé depuis 2005 et semble augmenter de plus en plus. Les itinéraires des bateaux de croisière ont également augmenté depuis 2005. S'ils sont restés stables un certain temps, leur

augmentation semble avoir repris. Ensemble, ces différentes formes de voyage représentent un afflux d'environ 3 000 touristes par année au Nunavut (annexe C).

À quoi tient la croissance du tourisme maritime ?

La croissance du tourisme maritime est liée aux changements dans la couverture de glace, ce qui a facilité l'accès aux eaux du Nunavut. La situation du Nunavut dans l'Arctique canadien signifie que, des trois territoires du pays, il est celui qui a enregistré la plus forte croissance du tourisme maritime. Une situation qui est à la fois source de défis et d'occasions pour le territoire, ses collectivités et ses entreprises. Le Nunavut doit donc être prêt à faire face à cette croissance en s'assurant la mise en place de communications adéquates, de produits et services de qualité et d'une réglementation efficace pour répondre aux attentes du tourisme commercial et non-commercial.

Une plus grande accessibilité au passage du Nord-Ouest signifie davantage de bateaux qui s'aventurent jusqu'au Nunavut ou naviguent dans ses eaux. La découverte du *HMS Erebus*, un des deux navires perdus lors de l'expédition de Franklin, sera un autre facteur qui contribuera à attirer plus de touristes. Le MDÉT, avec ses partenaires du développement touristique, Parcs Canada et Tourisme Nunavut, s'efforcera de promouvoir ces expériences emblématiques du Nunavut. Le nombre de touristes ira sans doute croissant à mesure que les gens découvriront les possibilités exceptionnelles offertes aux touristes et décideront de voyager au Nunavut.

Le développement du tourisme maritime contribuera aussi à l'expérience des touristes arrivant par avion. Ces touristes pourraient souhaiter participer à des sorties sur l'eau, que ce soit pour des activités récréatives ou d'observation. Certains de ces touristes viennent au Nunavut précisément pour prendre part à des activités de tourisme maritime. Le Nunavut compte bon nombre de pourvoyeurs de services licenciés qui offrent déjà la possibilité de prendre part à ces activités au départ de leur collectivité de résidence. Ces pourvoyeurs pourraient même offrir des activités sur l'eau ou dans la toundra à des touristes venus à bord de bateaux de croisière ou de plaisance.



Le rôle des collectivités

Toutes les expériences touristiques au Nunavut sont, dans une certaine mesure, soutenues par les collectivités et les entreprises qui y sont établies. Certaines collectivités ont indiqué qu'elles souhaitent que le tourisme maritime fasse partie de leur développement économique tandis que d'autres ne s'y intéressent pas. Le MDÉT a établi ses priorités à l'égard du développement stratégique des transports. Certaines visent notamment à soutenir l'activité touristique, comme la construction d'un port pour petites embarcations dans des collectivités désignées. Les résultats stratégiques visés par le développement du tourisme maritime au Nunavut sont un accroissement des dépenses des visiteurs pour des biens et services, une croissance des entreprises nunavoises et inuit, et une augmentation du nombre des Nunavummiut employés dans l'industrie touristique.

Pour le Nunavut, le défi de la croissance du tourisme maritime, tout comme de son potentiel de croissance, est de faire en sorte que cette croissance se matérialise d'une manière qui reflète les objectifs, les intérêts et les besoins des Nunavummiut. Cela signifie que ce développement doit fournir des retombées locales et ne pas donner lieu à des répercussions négatives inacceptables. Les recherches et consultations récentes en tourisme ont révélé qu'il existe un intérêt certain à profiter des opportunités offertes par un achalandage touristique accru, mais

qu'il existe également des préoccupations par rapport aux répercussions négatives existantes ou potentielles, notamment certaines interactions négatives entre les touristes et les résidents ou entre les touristes et la faune. Pour que le développement du tourisme maritime s'avère une réussite, celui-ci doit contribuer au bien-être économique des individus, des entreprises et des collectivités sans résultats négatifs au niveau social et culturel. De plus, il ne doit pas surtaxer les capacités gouvernementales de gestion locales ou territoriales nécessaires à son organisation et à son contrôle.



Tourisme maritime et *Tunngasaiji*

En 2013, le ministère du Développement économique et des Transports du Nunavut (MDÉT) a lancé *Tunngasaiji : Une stratégie touristique pour les Nunavummiut*. L'actuel plan de gestion du tourisme maritime est le résultat d'un des objectifs inscrits dans *Tunngasaiji* : le développement et la mise en œuvre d'un plan de gestion des bateaux de croisière et des yachts. Ce plan vise à soutenir la gestion efficace d'un secteur de tourisme maritime en pleine croissance à l'intérieur de l'objectif essentiel du MDÉT qui est de développer le tourisme au Nunavut de manière à protéger et à respecter les Nunavummiut, la faune et l'environnement. Plus encore, le plan de

gestion doit guider une allocation optimale des ressources consacrées au développement touristique par la division du tourisme et des industries culturelles du MDÉT.

Ce plan de gestion se veut le reflet des objectifs directeurs et des résultats visés de *Tunngasaiji*. Il est de plus basé sur des consultations élargies avec les intervenants clés, les suggestions de conseillers juridiques et autres experts, et les connaissances programmatiques des employés en tourisme du MDÉT.

Tunngasaiji décrit ainsi les indicateurs de réussite et les résultats du plan de gestion des bateaux de croisière et des yachts :

- Revenus supplémentaires pour les collectivités et leurs membres provenant des droits d'accès, de la prestation de services et de la vente d'objets d'art et d'artisanat;
- Amélioration des relations avec les collectivités en raison d'une meilleure gestion des bateaux de croisière et de la navigation de plaisance;
- Meilleure connaissance des règlements et des exigences relatives aux permis de la part des propriétaires de bateaux de croisière et de plaisance.

Pour l'atteinte de ces résultats, ce plan de gestion précise quatre objectifs de gestion fondamentaux qui profiteront tant à la vision des collectivités en matière de développement du tourisme maritime qu'aux besoins territoriaux à l'égard du tourisme comme outil de développement économique. La planification liée au tourisme maritime doit prendre place dans le contexte élargi et continu de l'ensemble du développement touristique. Elle doit être intégrée à l'échelle communautaire et impliquée dans des améliorations qui profiteront aux visiteurs arrivant par avion ou par la mer. Son succès dépendra de l'implication et de la collaboration d'un groupe élargi d'intervenants en tourisme provenant de l'industrie, du gouvernement ou des collectivités, et d'une compréhension claire des rôles et responsabilités de chacun (annexe D), en plus de processus de communication continus qui accompagneront le développement du tourisme maritime (annexe E).



Éléments du plan de tourisme maritime – les quatre objectifs

Premier objectif de gestion fondamental :

Aider les collectivités à évaluer les retombées potentielles du tourisme maritime

Objectif de gestion : Soutenir le développement du tourisme maritime grâce à l'implication des collectivités dans la planification en tourisme

Résultats de gestion :

- Les collectivités intéressées entreprendront la planification du tourisme maritime à l'intérieur de leur processus continu de planification en tourisme;
- Les collectivités intéressées détermineront leur structure privilégiée pour la gestion du tourisme maritime, y compris les rôles et responsabilités.

Actions :

- La DTIC établira des approches pour travailler avec les collectivités désireuses de développer le tourisme maritime, dans le cadre de leur processus continu de planification en tourisme, afin de leur permettre d'évaluer les retombées potentielles, de concevoir une vision, d'entreprendre une analyse SWOT et de réaliser un inventaire des ressources en tourisme;
- La DTIC aidera les collectivités souhaitant déterminer leur structure privilégiée de gestion du tourisme maritime avec un comité ou un coordonnateur du tourisme, un comité de développement économique communautaire ou un centre des visiteurs;
- Les agents de développement économique, avec le soutien des agents régionaux de tourisme et du personnel de la DTIC, aideront les collectivités à préciser, décrire et

attribuer les responsabilités afférentes aux différents rôles en tourisme – par exemple, répondre aux demandes des visiteurs potentiels, préparer le matériel en vue des cérémonies d'accueil communautaires, coordonner la visite des bateaux par l'établissement de calendriers et la prise de réservations auprès des pourvoyeurs locaux, aider à rédiger les demandes de financement, diriger les initiatives liées au tourisme au sein de la collectivité, etc.;

- La structure locale privilégiée pour la gestion du tourisme maritime établira un plan de développement et de gestion du tourisme maritime, l'accueil des visiteurs et les communications avec l'industrie (incluant notamment les cibles particulières liées à l'augmentation du nombre des visiteurs, l'accroissement des revenus et celui de la participation locale à l'économie touristique grâce à la création d'emplois et d'entreprises).

Cibles :

- La DTIC établira le processus de travail avec les collectivités en juillet 2016;
- Dans les six mois suivant le début des travaux avec la DTIC, les collectivités auront établi la structure locale privilégiée visant à intégrer la planification du tourisme maritime dans la planification touristique de la collectivité, y compris les rôles et responsabilités afférents;
- En mars 2017, quatre collectivités auront adopté un plan, lequel inclura les cibles particulières afin d'augmenter le nombre de touristes maritimes, les revenus et la participation locale.
- En mars 2018, trois autres collectivités auront un plan touristique qui inclut des cibles particulières afin d'augmenter le nombre de touristes maritimes, les revenus et la participation locale.

Échéancier : de juillet 2016 à mars 2018

Objectif de gestion : Soutenir les collectivités qui souhaitent profiter du tourisme maritime en quantifiant les retombées économiques

Résultats de gestion :

- La DTIC possède des renseignements relatifs aux retombées économiques liées à la stratégie de gestion des données, lesquelles pourraient servir aux fins de planification;
- Les exploitants d'entreprises touristiques, les collectivités et les entreprises locales auront une meilleure compréhension du type des avantages additionnels dont pourra disposer le territoire grâce au tourisme.

Actions :

- Afin de collecter des renseignements sur les retombées économiques actuelles et potentielles, la DTIC lancera un projet pilote en 2016 auprès des exploitants de bateaux de croisière pour qu'ils déterminent les contributions aux collectivités par l'achat de produits et services et les dons;
- La DTIC évaluera l'efficacité du projet pilote en menant une étude sur l'exhaustivité et la clarté des renseignements obtenus;
- La DTIC examinera la nature et la portée des retombées économiques dans les collectivités du Nunavut dans le but d'établir des données de référence aux fins de planification relative à la stratégie de gestion des données.

Cibles :

- Au moins 90 % des exploitants de bateaux de croisière offrant un voyage au Nunavut en 2016 participeront au programme de renseignements sur les retombées économiques de 2016;
- La DTIC décidera de poursuivre, de réviser ou d'abandonner le programme le 15 mars 2017 et y joindra la stratégie de gestion des données pour une mise en œuvre jusqu'en mars 2019.

Échéancier : de juillet 2016 à mars 2019

Deuxième objectif de gestion fondamental :

Développer des produits et services destinés au tourisme maritime

Objectif de gestion : Soutenir le développement du tourisme maritime grâce à des initiatives de préparation communautaires

Résultats de gestion :

- Les collectivités intéressées connaîtront davantage le tourisme maritime et y seront mieux préparées;
- Les initiatives de préparation communautaire seront lancées d'un bout à l'autre du territoire.

Actions :

- La DTIC étudiera la possibilité d'adopter le *Port Readiness programme* de la *Cruise Association of Newfoundland and Labrador* comme ressource pour les activités de préparation communautaire;

- La DTIC produira une trousse d'information sur la préparation communautaire. Cette trousse traitera de la gestion du comportement des visiteurs, du rôle du hameau dans le contrôle des visiteurs, du soutien apporté par le hameau aux produits et services touristiques, du caractère distinctif de la collectivité et de la collaboration avec les entreprises et les autres collectivités. La trousse pourrait être incluse dans le *Tourism Handbook for Nunavut* ou sera un tiré à part;
- La DTIC produira une trousse d'information qui regroupera les histoires à succès et les projets communautaires en tourisme qui se sont soldés par un échec dans le domaine du tourisme maritime. Cette trousse se vaudra un outil à utiliser pour des consultations communautaires ainsi que des séances d'information et d'engagement;
- Les comités de tourisme locaux et l'agent de développement économique (ADÉ) local, soutenus par la DTIC, Tourisme Nunavut et les agents de tourisme régionaux s'efforceront de sensibiliser les collectivités au tourisme maritime pour leur permettre de mieux le comprendre;
- La DTIC élaborera un code de conduite du tourisme maritime au Nunavut, un code communautaire (directives ou suggestions utiles) et un code de conduite à l'intention des adeptes du tourisme maritime;
- Les ADÉ encourageront la participation locale à la journée territoriale annuelle du grand nettoyage communautaire.

Cibles :

- Les collectivités impliquées dans le tourisme maritime participeront chaque année à la journée du grand nettoyage communautaire;
- D'ici le mois de septembre 2017, la DTIC produira un document sur la préparation communautaire (cette information sera incluse dans le *Tourism Handbook for Nunavut* ou le tiré à part);
- Le document sur les histoires à succès sera disponible en novembre 2017;
- D'ici le mois de mars 2018, une séance de sensibilisation au tourisme maritime sera offerte au grand public dans chacune des collectivités intéressées par ce secteur;
- Un code de conduite panunavois du tourisme maritime sera publié d'ici novembre 2016;
- Un code de conduite communautaire (directives ou suggestions utiles) sera publié d'ici novembre 2016;
- Un code de conduite à l'intention des adeptes du tourisme maritime sera publié d'ici novembre 2016;
- D'ici mars 2018, chaque collectivité qui souhaiterait disposer d'un code plus précis à l'intention de ses visiteurs l'aura développé.

Échéancier : de juillet 2016 à mars 2019

Objectif de gestion : Soutenir le développement du tourisme maritime en fournissant de l'information aux exploitants et à l'ensemble de l'industrie

Résultats de gestion :

- Les exploitants auront amélioré leurs connaissances sur le développement du tourisme maritime;
- Le tourisme maritime sera une composante précise des formations, des réunions, des conférences et des publications sur le tourisme;
- L'échange d'information sera amélioré.

Actions :

- La DTIC inclura l'information au sujet de la nature, de la portée et de la croissance du tourisme maritime dans le *Tourism Handbook for Nunavut* et ajoutera des renseignements particuliers portant sur les produits et services destinés au tourisme maritime;
- La DTIC stimulera l'échange d'information sur les réussites du tourisme maritime au Nunavut et dans d'autres destinations, comme le Groenland, à mesure que les occasions se présenteront (par exemple, lors des conférences sur le tourisme, les réunions de l'industrie et les consultations sur le tourisme maritime).

Cibles :

- Les renseignements sur le tourisme maritime seront accessibles dans le *Tourism Handbook for Nunavut* qui sera publié en 2016;
- À compter de juillet 2016, la DTIC distribuera de l'information sur des exemples de réussite en tourisme maritime ainsi que des modèles, au moyen des canaux de planification existants;
- Des données concernant le tourisme maritime seront diffusées de façon régulière, et en continu, par la DTIC lors des conférences et des rencontres de l'industrie.

Échéancier : de juillet 2016 à mars 2019

Objectif de gestion : Soutenir le développement maritime en fournissant des renseignements dans le cadre de la planification des infrastructures

Résultat de gestion :

- Autant que faire se peut, la planification des besoins en matière de tourisme maritime doit être prise en compte dans la planification globale des besoins en infrastructure.

Actions :

- La DTIC fera en sorte que l'information à propos des infrastructures maritimes territoriales et des collectivités centrales soit facilement accessible aux propriétaires de bateaux de plaisance aussi bien qu'aux exploitants commerciaux;
- Les agents de tourisme régionaux de la DTIC et son personnel étudieront des mécanismes pour fournir au MDÉT des renseignements sur les gestes à poser susceptibles de soutenir le développement du tourisme maritime.

Cibles :

- Les agents de tourisme régionaux de la DTIC et son personnel fourniront des données destinées à l'infrastructure stratégique de transport et de tourisme maritimes d'ici le mois de mars 2018;
- L'information sur les infrastructures sera disponible pour affichage sur le Web ou autres utilisations en novembre 2016. Des mises à jour régulières suivront.

Échéancier : de juillet 2016 à mars 2019

Troisième objectif de gestion fondamental :

Élaborer des lois et des approches politiques privilégiées qui répondent aux besoins du tourisme maritime au Nunavut

Objectif de gestion : Soutenir le développement du tourisme maritime au moyen d'un environnement règlementaire approprié

Résultat de gestion :

- Une structure de gestion appropriée soutiendra le nouveau cadre règlementaire proposé pour le tourisme maritime.

Actions :

- La DTIC étudiera la Loi sur le tourisme et ses divers règlements afin de déterminer les carences en matière de tourisme maritime;
- La DTIC développera et proposera de nouveaux règlements sur le tourisme maritime pour une modernisation de la Loi sur le tourisme;
- La DTIC développera une approche politique privilégiée pour mettre en œuvre chaque nouvelle disposition du règlement sur le tourisme maritime;

- La DTIC finalisera l'approche politique privilégiée à la suite de l'adoption de chaque nouvelle disposition du règlement sur le tourisme maritime et procèdera à sa mise en application.

Cibles :

- Le nouveau règlement sur le tourisme maritime fera partie de la modernisation de la Loi sur le tourisme;
- L'approche politique privilégiée pour la mise en œuvre des dispositions particulières (si adoptées) du nouveau règlement sur le tourisme maritime sera prête en mars 2017;
- L'approche politique privilégiée pour la mise en œuvre des dispositions particulières (si adoptées) dans le nouveau règlement sur le tourisme maritime sera finalisée et implantée d'ici mars 2018.

Échéancier : de juillet 2016 à mars 2018

Objectif de gestion : Soutenir le développement du tourisme maritime au moyen d'une approche coordonnée en matière de règlement et de politique

Résultats de gestion :

- Tous les responsables gouvernementaux seront davantage sensibilisés aux effets et aux besoins du secteur du tourisme;
- Les préoccupations interministérielles associées au développement économique, à la protection de l'environnement et de la culture ainsi que celles relatives à la sécurité des visiteurs et à la gestion des urgences seront traitées au niveau approprié et feront l'objet de collaboration;
- Des directives sur l'utilisation des sites, comme outil d'autorégulation, seront disponibles et serviront à informer les touristes et les exploitants commerciaux des comportements à adopter sur ces sites.

Actions :

- La DTIC continuera d'organiser des rencontres du groupe de travail formé d'agences et de ministères afin de résoudre les problèmes liés à la réglementation et d'alléger celle-ci, de traiter des aspects financiers de la gestion de l'industrie des croisières et de la navigation de plaisance, et de parler d'une seule voix aux partenaires fédéraux;
- La DTIC continuera de revendiquer l'adoption de comportements adaptés en fonction des sites et fournira, aux autres ministères et agences, des directives territoriales sur l'utilisation des sites et des endroits spéciaux et sensibles.

Cibles :

- Le groupe de travail interministériel continuera de se réunir jusqu'en mars 2018 afin d'aborder les préoccupations aux niveaux appropriés;
- Des directives d'utilisation des sites seront élaborées pour au moins cinq sites du Nunavut d'ici 2018.

Échéancier : de juillet 2016 à mars 2019

Quatrième objectif de gestion fondamental :

Améliorer les communications avec le secteur du tourisme maritime

Objectif de gestion : Soutenir le développement du tourisme maritime au moyen de communications améliorées avec le secteur du tourisme maritime, les collectivités, les ministères du gouvernement du Nunavut et les autres intervenants

Résultats de gestion :

- Les communications concernant la planification, la préparation et l'actualisation des voyages seront améliorées;
- Les relations entre l'industrie et les collectivités seront meilleures grâce à des communications et une gestion améliorées.

Actions :

- La DTIC élaborera un protocole de communication clair et cohérent avec l'industrie du tourisme maritime commercial;
- La DTIC travaillera de concert avec Tourisme Nunavut afin de produire un plan de communication destiné à l'industrie du tourisme maritime commercial pour sensibiliser ses membres et s'assurer qu'ils se conforment aux règlements existants ou révisés, aux attentes et aux codes de conduite, aux pratiques exemplaires du Conseil de l'Arctique, aux produits, services et infrastructures, et à tout autre matériel de préparation des voyages.
- La DTIC travaillera en collaboration avec Tourisme Nunavut afin de produire un plan de communication destiné au secteur non commercial (navigation de plaisance) pour sensibiliser ses membres et veiller à ce qu'ils se conforment aux règlements existants ou révisés, aux protocoles, aux questions relatives à la sécurité, aux codes de conduite, aux produits, services, infrastructures et ressources, et à tout autre matériel de préparation des voyages maritimes au Nunavut;
- Les ressources en communication incluront notamment des anecdotes sur les pratiques exemplaires, les entreprises ou les personnes qui ont adopté un comportement

conforme aux attentes ainsi que des renseignements concernant les attentes en matière d'embauche d'Inuit comme guides et « culturalistes », par exemple.

Cibles :

- La DTIC officialisera un protocole de communication d'ici mars 2017;
- La DTIC et Tourisme Nunavut prépareront un plan et du matériel de communication destinés au secteur du tourisme maritime commercial d'ici mars 2017;
- La DTIC et Tourisme Nunavut prépareront un plan et du matériel de communication destiné au secteur du tourisme maritime non commercial d'ici mars 2017;
- Le matériel de communication des secteurs de tourisme maritime commercial et non-commercial sera mis à jour annuellement, ou au besoin, sur le site de la DTIC et par les canaux de diffusion électronique.

Échéancier : de juillet 2016 à mars 2017

Progression de 2016 à 2019

Ce plan de gestion a été créé dans le but de permettre une gestion efficace du secteur du tourisme maritime afin qu'il produise les résultats escomptés. Il est basé sur une consultation menée auprès des différents intervenants et son succès dépendra de l'implication continue de ces intervenants, plus particulièrement les collectivités qui souhaitent profiter des possibilités qu'offrent le développement du tourisme maritime, les ministères du gouvernement du Nunavut dont le mandat et les responsabilités ont une incidence sur les activités touristiques, et l'industrie du tourisme elle-même. L'annexe A précise davantage le processus pour aller de l'avant, en dressant la liste des partenaires responsables de l'actualisation des différentes actions, en déterminant les échéanciers et dates butoirs, et en décrivant les résultats attendus. Ces actions sont regroupées par groupes d'activités.



Annexe A : Tableau des actions, rôles, échéanciers et résultats (par groupe d'activités)

Objectif global : les collectivités intéressées sont préparées pour participer au développement du tourisme maritime et pour en accroître les avantages économiques

Action	Rôles	Échéancier	Résultats
Soutenir les initiatives locales destinées à améliorer la préparation et accroître les retombées (déterminées par la structure de tourisme locale).	Leadeur : ADÉ Soutien : agents de tourisme régionaux, DTIC	De juillet 2016 à juillet 2019	Des collectivités mieux préparées offrent des expériences améliorées aux visiteurs; le développement de produits et services est source de retombées économiques et d'une plus grande participation locale à l'industrie touristique.

Groupes d'activités***Planifier avec les collectivités***

	Action	Rôles	Échéancier	Résultats
1	Établir des approches pour travailler avec les collectivités intéressées par le développement du tourisme.*	Leadeur : DTIC	Processus établi en juillet 2016	Les collectivités participantes font connaître leur intention de travailler à la planification en tourisme.*
2	Aider les collectivités impliquées en développement du tourisme à former leur comité touristique.	Leadeur : DTIC Soutien : ADÉ, agents de tourisme régionaux	De juillet 2016 à juillet 2018; en continu	Concevoir, promouvoir et implanter un programme de subventions de la DTIC.
3	Aider les collectivités à déterminer, décrire et attribuer les responsabilités en fonction des divers rôles de gestion du tourisme.	Leadeur : ADÉ Soutien : agents de tourisme régionaux, DTIC	De juillet 2016 à juillet 2018; en continu	Les rôles au niveau local sont déterminés et les responsabilités décrites; un interlocuteur local est identifié.
4	Élaborer un plan à l'échelle locale pour développer et gérer le tourisme, accueillir les visiteurs et communiquer avec l'industrie.	Leadeur : comité touristique local Soutien : agents de tourisme régionaux, ADÉ	Mars 2017 : 4 collectivités auront leur plan; mars 2018 : 3 autres collectivités auront le leur	Les structures locales développent et implantent leur plan. Le plan en tourisme est en place, assorti de ses composantes maritimes potentielles, y compris les cibles de revenus additionnels, le nombre de touristes et la participation locale.

Comprendre les retombées économiques

	Action	Rôles	Échéancier	Résultats
5	Actualiser et évaluer un projet pilote sur les retombées économiques des visites des bateaux de croisière.	Leadeur : DTIC	Actualisation : juillet 2016; évaluation : d'ici mars 2017	Collecte de données; indications aux exploitants et aux collectivités concernant les catégories de retombées attendues.
6	Examiner la nature et l'importance des retombées économiques pour les collectivités du Nunavut quant à la Stratégie de gestion des données.	Leadeur : DTIC	Novembre 2016, en continu sur une base annuelle, le cas échéant	L'information sur les avantages économiques sera accessible aux fins de planification.

Aider les collectivités à bien se préparer

	Action	Rôles	Échéancier	Résultats
7	Réunir les histoires à succès de projets communautaires ayant bénéficié du tourisme maritime, et certaines autres expériences infructueuses.	Leadeur : DTIC	Novembre 2016	L'information provenant de programmes réussis pertinents est mise à profit pour soutenir la préparation communautaire. Elle est utilisée lors des séances de consultations, d'information et d'engagement.
8	Élaborer un code de conduite du Nunavut (ou des directives) à l'intention des exploitants du tourisme maritime (navigation de plaisance et secteur commercial).	Leadeur : DTIC	Ébauche disponible en juin 2016; révision en novembre 2016	Les attentes sont claires; il existe moins de conflits entre les visiteurs, les résidents et les exploitants du tourisme maritime; les collectivités sont plus réceptives au tourisme.
9	Élaborer un code de conduite communautaire (ou des directives).	Leadeur : DTIC Soutien : comités touristiques, agents de tourisme régionaux	Ébauche disponible en juin 2016; révision en novembre 2016	Les attentes sont claires; il existe moins de conflits entre les visiteurs, les résidents et les exploitants du tourisme maritime; les collectivités sont plus réceptives au tourisme.
10	Élaborer un code de	Leadeur : DTIC	Ébauche	Les attentes sont claires; il existe

	conduite du Nunavut (ou des directives) à l'intention des visiteurs du tourisme maritime.		disponible en juin 2016; révision en novembre 2016	moins de conflits entre les visiteurs, les résidents et les exploitants du tourisme maritime; les collectivités sont plus réceptives au tourisme.
11	Organiser une journée annuelle de grand nettoyage communautaire sur tout le territoire.	Leadeur : ministère de l'Environnement Soutien : Tourisme Nunavut, ADÉ, DTIC	Printemps 2016, sur une base annuelle, le cas échéant	Les visiteurs ont une meilleure impression; le taux de satisfaction est amélioré; la réputation du Nunavut est rehaussée.

Fournir de l'information et des ressources

	Action	Rôles	Échéancier	Résultats
12	Mieux sensibiliser la collectivité au tourisme maritime.	Leadeur : Comité touristique local, ADÉ Soutien : DTIC, Tourisme Nunavut, agents de tourisme régionaux	De juillet 2016 à mars 2018 DTIC : durant les consultations entre le public et les intervenants TN : lors de la visite des collectivités	Les membres du grand public ont l'occasion d'en apprendre davantage sur le tourisme maritime; les résidents sont plus réceptifs au tourisme; la DTIC anime un webinaire tous les six mois afin d'informer les ADÉ et autres intervenants, et les aider à développer le tourisme maritime.
13	Inclure, dans le <i>Tourism Handbook for Nunavut</i> , des renseignements sur la nature, l'importance et la croissance du tourisme maritime.	Leadeur : DTIC	De juillet 2016 à septembre 2016; guide publié en septembre 2016	Les connaissances des exploitants s'accroissent; améliorations apportées aux produits et services; accroissement des retombées économiques.
14	Inclure, dans le <i>Tourism Handbook for Nunavut</i> , ou dans un tiré à part, des renseignements sur la préparation des collectivités.	Leadeur : DTIC	De juillet 2016 à septembre 2016	Les collectivités ont accès à des renseignements à propos d'actions précises leur permettant d'améliorer leur niveau de préparation.

Fournir des données pour soutenir le développement

	Action	Rôles	Échéancier	Résultats
15	Stimuler l'échange d'information concernant les	Leadeur : DTIC Soutien : Tourisme	De juillet 2016 à mars 2019	Les connaissances des exploitants augmentent; améliorations apportées aux produits et services;

	succès du tourisme maritime au Nunavut ainsi qu'en d'autres destinations, lors de conférences, de rencontres de l'industrie ou d'autres évènements, lorsqu'à propos.	Nunavut		accroissement des retombées économiques. Des réseaux plus solides et des voix plus fortes pour exprimer les besoins d'une industrie de tourisme maritime efficace.
16	Faire en sorte que l'information relative aux infrastructures territoriales servant au transport pour le tourisme maritime et aux collectivités centrales soit aisément accessible aux adeptes de la navigation de plaisance et aux exploitants commerciaux.	Leadeur : DTIC Soutien : MDÉT, division des transports Soutien : agents de tourisme régionaux, ADÉ, structures de planification communautaires	De juillet 2016 à mars 2019; affiché sur le site Web en novembre 2016	L'information relative aux infrastructures touristiques existantes et aux collectivités qui jouent un rôle crucial est facilement accessible.
17	Étudier les mécanismes permettant d'informer le MDÉT des actions susceptibles de soutenir le développement du tourisme maritime grâce à la Stratégie des transports du ministère.	Leadeur : agents de tourisme régionaux Soutien : ADÉ, structures de planification communautaires	De mars 2017 à mars 2019	Transmission d'avis concernant des éléments de la stratégie des transports qui correspondent à des priorités déterminées par les structures de planification communautaire.

Élaborer et mettre en œuvre un règlement et du soutien en matière de politique

	Action	Rôles	Échéancier	Résultats
18	Élaborer un nouveau règlement sur le tourisme maritime pour la modernisation de la Loi sur le tourisme.	Leadeur : DTIC, conseiller juridique Soutien : agents de tourisme régionaux,	Novembre 2016 Consultations menées à l'automne 2015	Le règlement proposé stimule la croissance d'une industrie de tourisme maritime de manière durable et respectueuse des collectivités.

		GTTN ⁽¹⁾		
19	Élaborer une approche politique privilégiée pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions (si adoptées) du règlement sur le tourisme maritime.	Leadeur : DTIC Soutien : agents de tourisme régionaux	De juillet 2016 à mars 2018;	Une structure de gestion et de politique adaptée veillera à l'application du nouveau règlement sur le tourisme maritime.
20	Maintenir les rencontres du groupe de travail interministériel des agences et ministères gouvernementaux pour traiter des préoccupations en matière de tourisme maritime.	Leadeur : DTIC Soutien principal : autres ministères du GN, GTTN	De mars 2016 à mars 2019	Résolution interministérielle de préoccupations communes ou relevant de compétences multiples liées au tourisme et au nouveau régime réglementaire.
21	Continuer de revendiquer l'adoption de directives d'utilisation adaptées aux différents sites auprès des autres agences et ministères.	Leadeur : DTIC Soutien principal : autres ministères du GN, GTTN	De juillet 2016 à juillet 2019	Résolution interministérielle de préoccupations communes ou relevant de compétences multiples liées à l'élaboration et à l'application de directives d'utilisation des sites. Rôle de facilitateur pour l'adoption volontaire, par l'industrie maritime, d'un régime d'autorégulation.

⁽¹⁾ Groupe de travail sur le tourisme au Nunavut (GTTN)

Communiquer avec l'industrie et les visiteurs

	Action	Rôles	Échéancier	Résultats
22	Élaborer un protocole et un véhicule de communication destinés à l'industrie du tourisme maritime (commercial et de plaisance).	Leadeur : DTIC	De juillet 2016 à mars 2017	Une communication plus efficace avec l'industrie maritime génère une plus grande réceptivité de la part des collectivités à l'égard du tourisme et de meilleures retombées économiques.
23	Élaborer un plan de communication avec l'industrie	Leadeur : DTIC Soutien : Tourisme	De juin 2016 à septembre 2017 • site Web de la	La sensibilisation et la conformité aux lois et au régime réglementaire s'améliorent.

	concernant la nouvelle réglementation, les attentes et codes de conduite, et les pratiques exemplaires.	Nunavut, agents de tourisme régionaux, ADÉ, structures de planification communautaires	DTIC et diffusion électronique en mars 2017 • site Web de TN Liens Web entre les deux sites	L'information est diffusée de manière efficace et élargie dans le système du tourisme; améliorations apportées aux produits et services; accroissement des retombées économiques.
24	Élaborer un plan de communication avec les exploitants touristiques et les adeptes de la navigation de plaisance pour leur fournir de l'information.	Leadeur : DTIC Soutien : Tourisme Nunavut, agents de tourisme régionaux, ADÉ, structures de planification communautaires	De Juillet 2016 à mars 2017 : élaborer un plan pour le site Web de la DTIC et la diffusion électronique; implantation en mars 2017	Les touristes ont accès à des renseignements utiles : amélioration de la sécurité, meilleure expérience vécue, accroissement des retombées économiques pour les collectivités. L'information est communiquée de manière élargie et efficace dans le système du tourisme; améliorations apportées aux produits et services; accroissement des retombées économiques.

*Tourisme, planification en tourisme et développement touristique sont utilisés tout au long du texte en relation directe avec le tourisme maritime.

Annexe B : Retombées économiques potentielles découlant du développement du tourisme maritime

Par le biais de son processus d'octroi des permis, le MDÉT collecte des renseignements sur les retombées économiques potentielles du passage des bateaux de croisière dans les collectivités. L'une des priorités du MDÉT à l'égard de ces visites est de constater un accroissement de retombées économiques pour les citoyens du Nunavut, avec des avantages particuliers pour les Inuit. Ci-après, une liste des catégories de retombées économiques potentielles.

Achat de biens et services auprès de personnes résidentes du Nunavut : traitements, salaires et ententes contractuelles versés directement à des résidents du Nunavut. Par exemple : salaire versé par un exploitant de bateaux de croisière à un interprète culturel, résident du Nunavut, travaillant à bord du bateau.

Achat de biens et services auprès d'entreprises ou d'organisations basées au Nunavut : achats, ventes et revenus qui vont directement à des entreprises, des hameaux ou des organismes non gouvernementaux du Nunavut pour l'achat de biens et services. Par exemple : les frais de traiteur versés à une entreprise locale.

Dons : les touristes maritimes ou les exploitants de bateaux de croisière versent de l'argent à un organisme communautaire ou non gouvernemental au service de la collectivité où s'arrête le bateau.

Annexe C : Croissance du tourisme maritime au Nunavut

Les données fournies ci-après sont basées sur une analyse des ensembles de données NORDREG de la Garde côtière canadienne. Le tableau présente le nombre de voyages enregistrés dans l'ensemble de données et démontre l'accroissement du nombre de bateaux de passagers (bateaux de croisière) et de bateaux de plaisance au fil des ans. Les estimations du nombre de passagers à bord sont basées sur les données fournies à la Garde côtière par les exploitants des navires.

Tendances des bateaux de passagers et des bateaux de plaisance dans tout le Nunavut

Année	Voyages de bateaux de passagers	Nombre estimé de personnes sur les bateaux de passagers	Voyages de bateaux de plaisance	Nombre estimé de personnes sur les bateaux de plaisance
2005	11	1045	9	25
2006	23	2200	3	5
2007	24	2496	7	21
2008	26	2962	7	21
2009	25	2738	12	70
2010	24	2628	11	103
2011	18	1890	20	104
2012	22	2582	26	175
2013	26	3002	23	152
2014	25	2880	30	240
2015 (est.) *	40*	3680	-	-

* Estimation des voyages de bateaux de passagers pour la saison 2015 basée sur l'analyse des différents itinéraires annoncés. On ne s'attend pas à ce que tous les voyages aient lieu. Par contre, il y a plus de voyages annoncés cette année que par le passé.

Autorisation des auteurs Jackie Dawson et Margaret Johnston.

Annexe D : Description des rôles et responsabilités dans le plan de gestion du tourisme maritime

Rôles dans le plan de gestion :

	Rôles d'ordre général	Rôles particuliers dans le plan de gestion du tourisme maritime
Tourisme et Industries culturelles – Administration centrale	Règlementation, politiques, recherche, analyse de données, soutien à l'échelle territoriale, conseils et avis	Consultatif : concevoir le processus de planification communautaire, préparer du matériel et des outils de développement à l'échelle territoriale et pour utilisation généralisée dans les collectivités, coordonner et planifier l'ensemble du développement.
Agents de tourisme régionaux de la DTIC et personnel des bureaux régionaux	Soutien, conseils et avis donnés aux collectivités via les ADÉ ou le comité de tourisme, et aux exploitants en région	Gestion : aider, grâce aux ADÉ, les collectivités dans leurs activités de planification en tourisme maritime; aider, grâce aux ADÉ, les collectivités dans leurs activités de préparation; aider les exploitants en matière de délivrance de permis.
Collectivités participantes/Structure de planification communautaire en tourisme	Planification et mise en œuvre	Amorcer l'implication, entreprendre la planification et mettre en œuvre les actions du plan afin d'atteindre les cibles déterminées.
Agents de développement économique	Soutien à la planification et à la mise en œuvre	Gestion : aider les collectivités dans leur planification et la mise en œuvre des actions.
Tourisme Nunavut	Mise en marché et promotion, représentation, collecte de données	Mettre des renseignements à la disposition de l'industrie par son site Web, des conférences, des rencontres; planifier et assurer la communication avec les adeptes de la navigation de plaisance.
Autres ministères du GN	Règlementation, politiques et application, gestion financière	Participer au groupe de travail interministériel.
Groupe de travail sur le tourisme au Nunavut (GTTN)	Conseils et avis concernant la planification et la mise en œuvre	Consultatif et de soutien : participer aux activités de résolution de préoccupations.

Annexe E : Protocole de communication destiné au tourisme maritime commercial



